

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_01

Installation de trois nouveaux membres au sein du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Franck SAVARY, maire délégué de la commune déléguée de La Guyonnière et membre du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu à présenter sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

Il informe également l'assemblée que Monsieur Vincent MATHIEU, conseiller municipal à Montaigu-Vendée et membre du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu à présenter sa démission de son mandat de conseiller municipal entraînant de fait la démission de son mandat de conseiller communautaire.

Il informe également l'assemblée que Madame Sophie ARZUL, conseillère municipale à Montaigu-Vendée et membre du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu à présenter sa démission de son mandat de conseillère communautaire. La suivante sur la liste, Madame Sophie LICOINE, a également fait part de sa démission en tant que conseillère communautaire.

Conformément à l'article L273-10 du code électoral, il convient de les remplacer par le premier conseiller municipal de même sexe, élu sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Par conséquent le poste de conseiller communautaire laissé vacant par Monsieur Franck SAVARY sera pourvu par Monsieur Guy BREMOND, celui de Monsieur Vincent MATHIEU par Monsieur Hubert PIVETEAU, celui de Madame Sophie ARZUL revient donc à Madame Elodie LARCHER.

2023.10.03

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03 OCT. 2023

ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_01-DE

Vu les articles L273-5 et L273-10 du Code électoral ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la lettre de démission de Monsieur Franck SAVARY, reçue le 21 juillet 2023 par le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
Vu la lettre de démission de Monsieur Vincent MATHIEU, reçue le 4 septembre 2023 par le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
Vu la lettre de démission de Madame Sophie ARZUL, reçue le 14 septembre 2023 par le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
Vu la lettre de démission de Madame Sophie LICOINE, reçue le 20 septembre 2023 par le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Messieurs Guy BREMOND et Hubert PIVETEAU ainsi que Madame Elodie LARCHER sont installés dans leurs fonctions de membre du Conseil de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Glorieuse - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Etaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Etaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_02

Modification de la composition du Bureau d'agglomération

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Franck SAVARY a démissionné de son mandat d'élu communautaire, entraînant de fait sa démission dans le Bureau d'agglomération où il siégeait.

Monsieur le Président propose de modifier la composition du Bureau d'agglomération à 18 membres au lieu de 19.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ/-551, en date du 25 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ-675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » ;

Vu la délibération n°DELDMC_20_043 du Conseil communautaire en date du 08 juin 2020 arrêtant la composition du Bureau communautaire à 19 membres ;

Vu la délibération n°DELDMC_20_044 du Conseil communautaire en date du 08 juin 2020 procédant à l'élection des 19 membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°DELDMC_22_003 du Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022 évoluant le nombre de Vice-présidents à 13 ;

Vu la délibération n°DELDMC_22_004 du Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022 proclamant l'élection d'une 13^{ème} Vice-présidente ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
Considérant que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;
Considérant la démission d'un conseiller communautaire, Monsieur Franck SAVARY, membre permanent du Bureau d'agglomération en tant que maire délégué de la commune déléguée de La Guyonnière ;
Considérant que le poste laissé vacant par la démission de Monsieur Franck SAVARY au sein du Bureau d'agglomération est supprimé ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Arrête la composition du Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à 18 membres, comme suit :
 - Le Président de Terres de Montaigu,
 - Les treize Vice-présidents,
 - Quatre autres membres permanents.
- Dit que les 18 membres du Bureau d'agglomération ont été élus par délibérations n°DELDMC_20_044 en date du 8 juin 2020 et n°DELDMC_22_004 en date du 17 janvier 2022

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_03

Modification de la composition de la Commission thématique intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation »

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Franck SAVARY a démissionné de son mandat d'élu communautaire, entraînant de fait sa démission dans la commission intercommunale où il siégeait à savoir « Agriculture, Ruralité et Alimentation ». Il convient de pourvoir à la modification de la composition de cette commission.

Est candidat pour siéger à la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation », Monsieur Guy BREMOND, élu adjoint au maire de Montaigu-Vendée.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 ;
Vu la délibération n°DELTDMC_22_005 du Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022 actant la modification des commissions thématiques intercommunales ;
Vu la délibération n°DELTDMC_22_032 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 proclamant les élus membres des commissions thématiques intercommunales ;
Vu la délibération n°DEL20230925_01 portant installation de nouveaux membres au sein du Conseil d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de voter à main levée,
- Désigne Monsieur Guy BREMOND membre de la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation ».

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chezeau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRÉTON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_04

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-1-1, ainsi que les articles R1111-1- A et suivants ;

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la liste proposée par l'AMPCV mise à jour régulièrement ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.
- Décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.

- Fixe les modalités de saisine des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter,
 - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité,
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement,
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
- Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les meilleurs délais en fonction de l'urgence de la demande, restitution écrite ou orale selon les volontés du demandeur.
- Décide que la collectivité mettra à disposition du ou des référents déontologues un espace de réception, les moyens matériels au bon déroulement de la rencontre.
- Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 euros par personne et par dossier, maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.
- Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
- Décide que cette délibération ainsi que les informations, permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège), sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_05

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen ont été approuvés par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-239 en date du 6 juin 2018.

Considérant qu'il convient d'ajuster les statuts afin de prendre en compte le changement de dénomination d'un des membres du syndicat (Terres de Montaigu), la modification des critères de répartition des participations des EPCI et un changement de terminologie dans la rédaction des compétences en raison de la suppression de la marque « Vendée Vallée ».

1. Les membres du Syndicat

La substitution de l'appellation « Terres de Montaigu - Communauté d'agglomération » à celle de « communauté de communes Montaigu-Rocheservière ».

2. Les compétences

Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie en remplaçant « Vendée Vallée » par « territoire » dans les compétences liées au tourisme, en raison de la suppression de la marque Vendée Vallée.

3. Les critères de répartition des participations des EPCI

Tous les membres du syndicat mixte contribuent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci. Les participations des membres sont définies par le comité syndical selon les critères suivants :

- Pour les dépenses relatives à la compétence « mise en œuvre et gestion du pôle touristique » : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF) et proportionnellement au nombre de lits.
- Le comité syndical définira la pondération de ces deux critères. Et dans l'hypothèse où la participation d'un des membres au financement du pôle touristique venait à atteindre au moins un tiers du total des participations des EPCI, le comité syndical sera invité à délibérer à nouveau sur les critères de répartition.
- Pour les autres dépenses : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF).

Vu le projet de statuts modifiés joint en annexe de la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen,
- Notifie cette délibération au Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chéréau
 Date de signature : 02/10/2023
 Qualité : Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRÉTON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_06

Candidature Territoires d'Industrie 2023-2027

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu est labellisée Territoires d'Industrie depuis 2020. Lancé fin 2018, Territoires d'Industrie est un programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires. Terres de Montaigu a fait partie des 149 territoires labellisés lors de la première phase du programme sur 2019-2022.

La labellisation de l'intercommunalité en Territoires d'Industrie a pu ainsi apporter au territoire et à son bassin industriel une reconnaissance nationale.

En retombées plus immédiates, ce label a permis d'insuffler une dynamique de réseau sur le territoire en mobilisant plus facilement les entreprises industrielles autour de projets fléchés dans le plan d'actions (Ecl'Or, Mobilité, Transition environnementale, etc.). Cette dynamique s'est opérée aussi auprès des partenaires institutionnels (Région, Banque des Territoires).

Pour les entreprises industrielles, la reconnaissance du bassin comme Territoires d'Industrie, a permis d'accéder plus facilement à des financements dans le cadre du plan France Relance.

Afin de maintenir cette dynamique et d'affirmer à nouveau la politique économique portée par Terres de Montaigu, une nouvelle candidature au programme Territoires d'Industrie 2023-2027 sera déposée.

Pour se faire, un plan d'actions est construit en concertation avec le binôme Territoires d'Industrie composé de Madame Bénédicte Mercier, co-présidente de l'entreprise SODEBO, et Monsieur Antoine Chéreau, Président de Terres de Montaigu. Ce plan comporte 16 actions pour répondre à deux enjeux principaux : l'innovation au service de la transition environnementale, et l'adaptation des compétences industrielles aux enjeux de demain.

A travers l'enjeu des compétences, Terres de Montaigu porte la volonté de développer une offre de formation adaptée aux besoins de l'industrie qui pourrait s'installer dans le quartier de la gare.

Sur le volet de la transition environnementale, les actions présentées au titre du programme viseront à faciliter et soutenir l'innovation environnementale au sens large (production d'énergie, mobilité, ...) en accompagnant des projets individuels et collectifs.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_183 du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 40 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU ne prenant pas part au vote),

- Approuve la nouvelle candidature au programme Territoires d'Industrie 2023-2027,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la deuxième programmation.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_07

Parcours d'éducation aux usages du numérique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre du parcours d'éducation aux usages du numérique, des interventions sont proposées par les Promeneurs du Net de Terres de Montaigu auprès de l'ensemble des élèves de 5^{ème}.

Ces interventions ont lieu au sein de collèges. Elles permettent d'informer les jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux et de leur donner des ressources en cas de difficulté.

Cet outil de repérage de jeune en difficulté nécessitait une clarification de postures des animateurs jeunesse eu sein des collèges.

Une convention d'intervention est proposée afin d'encadrer le rôle de chacun. Les Promeneurs du Net s'engagent à proposer une intervention pédagogique pour les jeunes, apportant conseils et ressources. L'établissement scolaire quant à lui garde la responsabilité des jeunes durant l'intervention. En cas de repérage de jeunes en difficulté, le Promeneur du Net en informe systématiquement l'établissement scolaire.

Des permanences physiques sur le temps du midi sont proposées à titre expérimental pour les collèges qui le souhaitent, afin de permettre une rencontre avec les Promeneurs du Net et les jeunes.

Vu le projet de convention d'interventions des Promeneurs du Net au sein des collèges joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'interventions des Promeneurs du Net au sein des collèges du territoire,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les établissements scolaires.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_08

Avenant n°2 à la convention entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'une convention opérationnelle de maîtrise foncière a été régularisée le 17 juillet 2018 entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière. Cette convention vise à définir les engagements pris par la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en vue de réaliser un projet urbain. Le périmètre de cette convention couvre sept parcelles sur une surface de 3 347m² et cadastrées section AT numéros 155, 160, 161 et section AV numéros 304, 305, 361 et 362. Cette convention conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature de ladite convention a été modifiée suivant avenant en date du 9 juillet 2021 pour porter la durée de cette convention à cinq ans.

Ce dernier précise que la convention nécessite d'être prolongée pour mener le projet à son terme sur le dernier ilot maîtrisé par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée. Le montant de l'engagement financier de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée n'est pas modifié.

Il est proposé à l'assemblée de modifier la durée de la convention pour la porter à six ans conformément à l'article 23 de ladite convention à compter de la signature de la convention initiale.

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et l'EPF de la Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de ladite convention selon le modèle joint en annexe de la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_09

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'a été prescrite par arrêté intercommunal du 06 janvier 2023, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. La modification n°3 du PLUi porte principalement sur des évolutions de zonage et de prescriptions de secteurs situés sur la commune de Montaigu-Vendée :

- Actuelle Zone Industrielle Gare (Saint-Hilaire-de-Loulay/Montaigu) : levée partielle du périmètre d'attente de projet, suppression partielle de l'Emplacement Réserve n°46, modifications de zonages de zones urbaines à vocation économique ;
- Hauts de Montaigu (Montaigu) : modification de l'OAP n°2, modification de la légende des OAP sectorielles, modification de zonage de zones urbaines, suppression de l'Emplacement Réserve n°56 ;
- Rue de la Brèche (Montaigu) : modification de zonage NL > UABp (correction d'une erreur matérielle) ;
- Parc du Val d'Asson (Montaigu) : modification de zonage UABp > NL (réduction d'une zone urbaine) ;
- Vendéopôle Vendée Sud Loire (Boufféré) : création d'un Emplacement Réserve n°78 – « Station multi-énergies ».

Elle porte également sur une modification du règlement écrit des zones urbaines à vocation économique (UE).

Ainsi, le rapport de présentation, les règlements écrit et graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes du PLUi sont modifiés, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 à L132-9 du Code de l'urbanisme : le Préfet, les services de l'Etat, les personnes publiques associées autres que l'Etat, les personnes publiques consultées et les communes concernées, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

Par avis conforme du 03 avril 2023, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire n'a pas soumis le projet à évaluation environnementale ; ce qui été acté par arrêté du Président le 07 avril 2023.

La notice explicative envoyée pour avis aux personnes publiques et soumise à enquête publique auprès de la population est annexée à la présente délibération.

Les 7 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Institut National de l'Origine et de la Qualité du 04 mai 2023 : absence de remarque
- Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie du 17 mai 2023 : avis favorable
- Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Bocage Vendéen du 22 mai 2023 : absence de remarque
- Centre National de la Propriété Forestière du 22 mai 2023 : avis favorable
- Chambre d'Agriculture de Vendée du 24 mai 2023 : absence d'observation
- Commune de Sèvremoine du 25 mai 2023 : absence d'observation
- Conseil Départemental du 26 juin 2023 : absence d'observation.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique, conformément aux articles L123-1 et suivants et aux articles R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Dans ce cadre, par arrêté du Président n°ARRAE_2023_012 du 04 mai 2023, le Président de Terres de Montaigu a prescrit l'enquête publique obligatoire. Cette enquête s'est déroulée du mardi 13 juin 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs ; le projet de modification n'ayant pas été soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations de la manière suivante :

- Sur le registre d'enquête, disponible à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à : Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu ; Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE ;
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique Modification n°3 PLUi ex-CCTM ».

L'ensemble du dossier était consultable en versions papier et numérique grâce à un ordinateur dédié mis à disposition à Mon Espace Habitat. L'ensemble du dossier d'enquête publique était également accessible en version dématérialisée sur les sites internet de la commune de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Les observations reçues dans les délais fixés ont été rendues accessibles sur les sites internet de la commune de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a pu recevoir, en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 2 permanences organisées à Mon Espace Habitat.

Durant cette période, 9 observations ont été enregistrées, dont :

- 3 sur le registre papier ;
- 2 courriers ;
- 4 par courriel.

Les observations reçues au cours de l'enquête publique n'ont pas remis en cause l'économie générale du projet. Les contributions ont porté sur :

- L'aménagement du Quartier de la Gare et des Hauts de Montaigu ;
- Des projets d'aménagement situés à proximité de la rue de la Brèche ;
- Une demande de suppression de l'Emplacement Réservé n°61 – « Aménagement d'un espace public », situé sur la commune de Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) ;
- L'extension d'un STECAL AH au village de la Daunière, situé sur la commune de Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu).

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse en date du 05 juillet 2023.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 19 juillet 2023.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées en date du 26 juillet 2023, dans lequel il émet un avis favorable sans réserve au projet de modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. Le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur se trouvent en annexe de la présente délibération.

Aussi, à la suite des avis reçus par les personnes publiques et à l'enquête publique, le projet de modification n°3 a été modifié afin d'apporter des corrections au dossier, sans remettre en cause l'économie générale du projet :

- Une précision de localisation a été apportée au descriptif du secteur C de l'OAP n°2 Hauts de Montaigu ;
- L'Emplacement Réservé n°61 « Aménagement d'un espace public » au bénéfice de la commune est supprimé. Sa levée permettra l'installation d'un cabinet de kinésithérapie sur le terrain.

Les modifications apportées au dossier à la suite de l'enquête publique sont décrites dans le rapport du commissaire enquêteur annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants ainsi que R123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu approuvé par le conseil communautaire en date du 25 juin 2019 et ses évolutions ;

Vu l'arrêté du Président n°ARRAE_2023_001 en date du 06 janvier 2023 prescrivant la procédure de modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu ;

Vu l'avis conforme n°PDL-2023-6743 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale des Pays de la Loire en date du 03 avril 2023 de ne pas soumettre, après étude au cas par cas réalisée par la personne publique, le projet de modification à évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté n°ARRAE_2023_009 en date du 07 avril 2023 prenant acte de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et décidant de ne pas réaliser ladite évaluation ;

Vu la notification du projet de modification n°3 du PLUi aux personnes publiques sollicitées et les avis reçus par celles-ci au titre des articles L132-7 à L132-9 du Code de l'urbanisme ;

Vu la décision n°E23000062/85 du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 13 avril 2023, désignant Monsieur Gérard SPANIER, inspecteur manager développement en retraite en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté du Président n°ARRAE_2023_012 en date du 04 mai 2023 portant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 13 juin 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus ;

Vu la notice explicative envoyée aux personnes publiques pour avis et soumise à enquête publique auprès de la population annexée ;

Vu les avis des personnes publiques annexés ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 26 juillet 2023 annexés ;

Vu les pièces du PLUi modifiées annexées ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier annexés ;

Considérant que Terres de Montaigu détient la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant que le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, tel qu'il est présenté en conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Précise que la modification n°3 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans chacune des mairies des communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et après accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Était représentée (1) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents excusés (2) : Maëlle CHARÉ – Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_10

Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN sort de la salle, ne prenant pas part au vote de par sa fonction au sein de l'association REEL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal.

Certifiée exécutoire par la Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Maria JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Était représentée (1) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_11

Rapports d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et du SPANC

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier invite l'assemblée à prendre connaissance des rapports annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif ;

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif joint à la présente délibération ;

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Président à adresser les rapports au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal,
- Transmet les rapports d'activités dans les 15 jours qui suivent leur présentation au conseil d'agglomération,
- Intègre les données 2022 du RPQS sur le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) avant le 15 octobre 2023.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Cherreau
 Date de signature : 02/10/2023
 Qualité : Président de l'arrêté de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification.*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRÉTON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Était représentée (1) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_12

Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire.

Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2022.

Monsieur le Vice-président expose le rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2022 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessible à tous les usagers du service sur le site internet de Vendée Eau.

Le conseil est invité à prendre acte de ce rapport.

508 100 600

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03 OCT, 2023
ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_12-DE

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 de Vendée Eau joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Vendée Eau.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Était représentée (1) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_13

Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Atlantic'eau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire.

Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2022.

Monsieur le Vice-président expose le rapport établi par Atlantic'eau pour l'année 2022 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessible à tous les usagers du service sur le site internet d'Atlantic'eau.

Le conseil est invité à prendre acte de ce rapport.

2023-10-02 11:11

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le **03 OCT. 2023**
ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_13-DE

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 d'Atlantic'eau joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Atlantic'eau.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Était représentée (1) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_14

Conventions pour l'implantation de stationnement vélo

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Vélo souhaite développer l'offre en matière de stationnement vélo. L'action n°5 du plan d'action « Développer et diversifier l'offre de stationnement vélo » avait ainsi précisé le champ de compétence de Terres de Montaigu à savoir l'offre de stationnement aux abords des équipements communautaires, des pôles intermodaux, et dans les zones d'activité.

Il est ainsi projeté de développer l'offre de stationnement vélo sécurisé sur les pôles intermodaux (gare, aires de covoiturage et points d'arrêts des lignes régulières régionales) ainsi que l'offre de stationnement sur arceaux aux abords des équipements publics intercommunaux à court terme.

Pour permettre l'implantation de ces stationnements (box vélo, arceaux, ...) et de leurs accessoires (gonfleurs, ...) sur des domaines publics communaux, départementaux, privés, ou encore le domaine public autoroutier concédé, il est proposé de donner délégation au Président pour signer toute convention de ce type.

Vu le projet de convention joint à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

03 OCT. 2023 SLOW

ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_14-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention-type ayant pour objet l'implantation de stationnement vélo et de leurs accessoires sur des domanialités foncières autres que celles de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec les co-contractants.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_15

Convention de mise à disposition temporaire du parking sud de la gare de Montaigu-Vendée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier précise à l'assemblée que dans le cadre du projet de réalisation du parking au sud de la voie ferrée, il convient de mettre à disposition de la société dénommée VENDEE OMBRIERES dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 3 Rue du Maréchal Juin, une partie de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), cadastrée 224 section AE numéro 92p. VENDEE OMBRIERES utilisera ce parking pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque afin de produire et de commercialiser de l'électricité.

Cette convention sera conclue pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la mise en service de la centrale. Elle serait consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle par VENDEE OMBRIERES s'élevant à la somme de cent vingt euros (120,00 €). Laquelle redevance sera assujettie à la TVA.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au profit de VENDEE OMBRIERES.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières au profit de VENDEE OMBRIERES.

Vu le projet de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au profit de VENDEE OMBRIERES ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le contenu de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est situé à Montaigu-Vendée (85600), cadastré 224 section AE numéro 92p,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du parking de la Gare Est en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières au profit de VENDEE OMBRIERES.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentées (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_16

Avenants au marché de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que les travaux de construction du futur parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée sont en cours, avec une livraison prévue à l'automne 2023.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage de cette opération, assistée du cabinet AZEMA Architectes (31500 Toulouse), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022 aux entreprises ou groupements d'entreprises suivants, considérés comme ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution :

- Lot n°01 « Voirie – Réseaux divers – Espaces verts » : EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNÉ TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) pour un montant de 248 813,94 € HT
- Lot n°02 « Structures et prestations associées » : Groupement d'entreprises BRIAND CONSTRUCTIONS METALLIQUES (85501 Les Herbiers Cedex) / L'ESPERANCE des Ets FAUCHARD (85601 Montaigu-Vendée) pour un montant de 4 489 839,53 € HT
- Lot n°03 « Peinture – Peinture de sol - Etanchéité » : LGL ETANCHEITE (69200 Venissieux) pour un montant de 286 949,14 € HT
- Lot n°04 « Ascenseurs » : NSA – NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (44220 Couëron) pour un montant de 25 600,00 € HT

2023.10.03

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03 OCT. 2023

ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_16-DE

- Lot n°05 « Electricité - Fluides » : Groupement d'entreprises INEO ATLANTIQUE (85000 La Roche-sur-Yon) / AXIMA Génie Climatique (44340 Bouguenais) pour un montant de 644 400,00 € HT
Pour le lot n°05 « Electricité – Fluides », les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 « Remplacement de l'équipement d'alarme incendie de type 3 par un équipement d'alarme de type 1 » et n°2 « Mise en place du contrôle d'accès par lecture de carte sur la porte du local vélo » n'ont pas été retenues.
- Lot n°07 « Signalétique » : ALPHASIGN (17440 Aytré) pour un montant de 39 081,55 € HT
 - o Le lot n°06 « Guidage à la place », initialement déclaré infructueux, a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure à 90 000,00 € HT et attribué en novembre 2022. : PARKKI (59000 Lille) pour un montant de 124 237,00 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 5 858 921,16 € HT.

En cours d'exécution des travaux, des prestations supplémentaires ainsi que des ajustements de quantités s'avèrent nécessaires pour les besoins des marchés.

Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés de travaux.

Lot n°01 Voiries - Réseaux Divers - Espaces Verts : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP ; Avenant n°1 de + 7 748,50 € HT (+3,11 %)

Nouveau montant du marché : 256 562,44 € HT

- Modification des aménagements extérieurs en adéquation avec les futures voiries
- Ajout génie civil pour contrôle d'accès du parking
- Création des réseaux pour intégration d'un bloc sanitaire autonome
- Moins-value sur les prestations des aménagements paysagers
- Modification de la nature du revêtement du local vélo (enrobé -> béton balayé)

Lot n°02 Structures et prestations associées : Groupement d'entreprises BRIAND CM / L'ESPERANCE des Ets FAUCHARD ;

Avenant n°1 de + 46 149,90 € HT (+0,69 %)

Nouveau montant du marché : 4 535 989,43 € HT

- Imprégnation grise sur l'ensemble des lames bois du bardage
- Ajout seconde main courante dans escalier secondaire (normes accessibilité)
- Sécurisation du local onduleur des installations photovoltaïques (cloison grillagée)
- Sécurisation du local vélo (grillage et ventouse porte)
- Réalisation d'une dalle béton et d'une couverture type bac acier pour le bloc sanitaire autonome
- Ajout de portes grillagées pour création espace de stockage sous les rampes d'accès

Lot n°06 : Guidage à la place - PARKKI ;

Avenant n°1 de + 3 641,00 € HT (+2,66 %)

Nouveau montant du marché : 140 675,00 € HT

- Ajout de pictogramme dynamique avec afficheur (2 unités)
- Ajout d'un caisson pour signaler la disponibilité des places PMR au niveau 0 du parking

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-7 ;

Vu les projets d'avenants présentés et joints en annexe de la délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les dispositions des projets d'avenants présentés,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés concernés,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terris de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentées (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_17

Mise en œuvre d'une astreinte technique transport scolaire

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport scolaire au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire, il est proposé la création d'une astreinte technique pour répondre avec réactivité aux différents aléas d'exploitation que pourraient rencontrer quotidiennement les services de transport scolaire.

L'astreinte a pour objectif dans une logique de qualité et de continuité de service d'être joignable, en dehors des horaires d'ouverture du service mobilité, par tous les partenaires du transport scolaire : transporteurs, établissements scolaires, Autorités Organisatrices de second rang (AO2), communes, ...

Un protocole de gestion des événement transport scolaire a été travaillé pour permettre de définir des procédures d'actions en fonction des situations et de leur niveau d'impact : mineur, notable, majeur, et extrême.

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
 Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
 Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
 Vu le règlement intérieur du 21 décembre 2020 de Terres de Montaigu ;
 Vu l'avis du Comité social territorial du 13 septembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Approuve la création d'une astreinte d'exploitation pour le service mobilité,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de cette astreinte, exposés ci-dessous,
- Inscrit au budget les crédits correspondants,
- Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération,

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte :

Les situations pouvant amener à un déclenchement de l'astreinte peuvent être liées à des aléas :

- Mécaniques (pannes véhicules)
- Humains (incivilités graves, absences conducteur ou retard de prise de poste, ...)
- Circulation (embouteillages, route bloquée ou fermée temporairement, ...)
- Météorologiques (alerte météo : neige, verglas, inondation, tempête, canicule)
- Accidents ou incident.

Article 2 - Modalités d'organisation :

Le service d'astreinte devra être opérationnel pour une mise en œuvre à partir du vendredi 1er septembre 2023 à 17h30.

Il sera joignable en période scolaire du lundi au vendredi de 6h à 9h, de 12h30 à 14h et de 17h30 à 20h ainsi que le dimanche de 12h à 20h.

L'agent d'astreinte devra être joignable sur les plages horaires définies sur son téléphone portable professionnel. Il relèvera de sa responsabilité de veiller à ce que son téléphone soit allumé et chargé. Il disposera d'une liste des numéros de téléphone utiles et d'un rappel des procédures. Il prendra connaissance et analysera chaque situation. Selon la situation, il pourra ainsi communiquer avec les familles et les partenaires par mail, appel téléphonique, ou par un outil d'envoi de SMS.

Chaque intervention et appel seront consignés dans un tableau de reporting afin de garder une traçabilité (nature de l'appel, date et heure, action et réponse donnée, demande de fiche de signalement, ...) et de réaliser annuellement un bilan de son utilisation.

Le numéro d'astreinte sera communiqué à tous les partenaires du transport scolaire par courrier d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Article 3 - Emplois concernés :

- Le responsable du service mobilité
- Les agents du service mobilité

Cette astreinte sera assurée par les agents du service mobilité selon un planning de roulement hebdomadaire du vendredi soir au vendredi matin suivant.

Article 4 - Indemnisations :

Ces indemnités ou compensations sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Cherreau
 Date de signature : 02/10/2023
 Qualité : Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRÉTON – Stéphanie BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_18

Attribution de fonds de concours intercommunal à la commune de La Bruffière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance en septembre 2020, la commune de La Bruffière a déposé un dossier de subvention pour la mise aux normes et l'extension de ses salles polyvalentes.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours présenté.

Vu la délibération n°DELDMC_20_144 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2020 portant création d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance ;

Vu la délibération de la commune de La Bruffière en date du 4 janvier 2023 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 40 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Attribue un fonds de concours de 250 000 € à la commune de La Bruffière pour la mise aux normes et l'extension de ses salles polyvalentes

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentées (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_19

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Conservatoire	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs (Cat. C) et des Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/01/2024
Direction de la culture	<u>1 poste</u> Rédacteur Temps complet		01/10/2023
FILIERE TECHNIQUE			
Moyens Techniques – Patrimoine Bâti	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Agent de maîtrise (Cat. C) Temps complet	01/10/2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

03 OCT 2023

ID : 085-200070233-20230925-DEL20230925_19-DE

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
FILIERE ANIMATION			
Direction de de l'attractivité - Tourisme	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2024
Environnement et mobilité – service transport	<u>2 postes</u> 2 adjoints d'animation (Cat. C) Temps non complet 15.38/35	<u>2 postes</u> 2 adjoints d'animation (Cat. C) Temps non complet 6.10/35	01/10/2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ;
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ;
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ;
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terre de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentées (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_20

Fourniture de titres restaurant pour les agents de Terres de Montaigu, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont créé un groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant à l'attention des agents des trois collectivités. La constitution de ce groupement a été réalisée dans le but de mutualiser les besoins des trois entités, et par conséquent en vue d'une simplification des démarches et de rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

Terres de Montaigu est coordonnateur de ce groupement de commandes, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée pour le compte des trois collectivités.

Lors de l'installation des Comités Sociaux Territoriaux (CST) en janvier 2023, un groupe de travail commun à Terres de Montaigu, au CIAS et à Montaigu-Vendée a été créé en vue de revoir l'offre sociale des titres restaurant (nombre de titres, valeur et support) dans un contexte de forte inflation et de suppression des titres en papier.

A l'issue de la séance du 30 mars 2023, les propositions suivantes ont été retenues :

Année	Valeur faciale	Nb de titres/mois	Participation agent
07/2023	7,00 €	14	49,00 € / mois
07/2024	7,50 €	18	67,50 € / mois
01/2025	8,00 €	18	72,00 € / mois

Une évolution vers un support dématérialisé est prévue pour 2024, à l'occasion d'un nouveau marché.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en juin 2023 pour la fourniture de titres restaurant dématérialisés aux agents de Terres de Montaigu, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée, sous la forme d'une carte rechargeable.

Un avis de marché a été publié le 11 juin 2023 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (avis n° 23-78946), le 13 juin 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE - (n° 2023/S 112-351315), le 13 juin 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 09 juin 2023.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum annuel de commande est fixé à 1 000 000,00 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de sa notification. Chaque lot est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le montant maximum annuel de commande sera identique pour chaque période de reconduction.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 17 juillet 2023 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 14 septembre 2023 à 18h00 pour attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

L'offre de la société SODEXO Pass France (75009 PARIS) a été retenue par la CAO.

Pour information, les offres de tous les candidats ont été déposées avec un montant de 0,00 € HT. Les collectivités régleront uniquement la valeur faciale de chaque titre commandé. Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué.

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du jeudi 14 septembre 2023, notamment son procès-verbal ;
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;
Vu les crédits inscrits aux budgets ;
Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide l'attribution du marché à la société SODEXO Pass France (75009 PARIS) considérée comme ayant remis l'offre « économiquement la plus avantageuse » selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat à la société retenue pour l'exécution des prestations,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentées (2) : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230925_21

Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération

Monsieur le Président informe l'assemblée que la salle des Fêtes de Montaigu, lieu habituel de réunion du Conseil d'agglomération sera indisponible pour la prochaine séance programmée le lundi 13 novembre 2023.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 13 novembre se déroule à la salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée.

Considérant le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel d'agglomération mutualisé, il propose ensuite que le Conseil d'agglomération se réunisse dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment. Le lieu de réunion sera défini par l'assemblée délibérante à la séance précédente.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 se déroulera salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée,
- Décide que les séances du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'agglomération mutualisé.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

